



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
09.03.2010

L'an deux mille dix et le quinze mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mme THUEL.

N° 10/24
Objet de la délibération

Absents : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr GALINIÉ (excusé), Mmes DELBES, ESPIÉ (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH, (excusé).

Secrétaire : Melle PORTAL.

Rapporteur : Madame Bertrand

**CONVENTION
CHANTIER
D'INSERTION**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en charge du dispositif P.L.I.E., met en œuvre depuis 2006 des travaux intercommunaux d'utilité sociale dans les domaines du bâtiment, réhabilitation du petit patrimoine et de la protection de l'environnement. Ces actions proposent la remise au travail et l'accompagnement social d'un public en difficultés (bénéficiaires du RMI, jeunes, CLD....) en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle.

Adopté à l'unanimité

L'encadrement des travaux d'utilité sociale sur les différentes communes est confié à une ou plusieurs associations agréées "chantier d'insertion" par la D.D.T.E.F.P. (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). Le pilotage et la supervision de l'ensemble des travaux d'utilité sociale sont assurés par l'association Adelia, mandatée par la Communauté d'Agglomération en charge du P.L.I.E.

Pour l'année 2010, la Communauté d'Agglomération a sollicité ses communes membres pour faire l'inventaire des travaux pouvant être réalisés en insertion.

L'opération envisagée sur Saint-Juéry s'inscrit dans ce programme. Il s'agit d'assurer l'entretien le long du ruisseau des Fargues, et des fossés, route de Cunac. Le coût de cet entretien a été estimé à 3 000 € T.T.C. dont 2 000 € pour rémunérer l'association d'insertion (400 € la semaine).

La commune de Saint-Juéry prend en charge le coût du matériel nécessaire à l'exécution du chantier et confie à l'association "Régie de quartier" de Lapanouse la mise en œuvre des travaux d'entretien le long du ruisseau des Fargues, et des fossés, route de Cunac.

Le Maire doit être autorisé à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le suivi des travaux d'utilité sociale du P.L.I.E. de l'Albigeois.

La commune de Saint-Juéry prend en charge le coût du matériel nécessaire à l'exécution du chantier et confie à l'association "Régie de quartier" la mise en œuvre des travaux d'entretien le long du ruisseau des Fargues, et des fossés, route de Cunac.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le suivi des travaux d'utilité sociale du P.L.I.E. de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 24 mars 2010
Jacques LASSERRE
Maire,